

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juillet 2008 à 20 H 30

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 16 juillet 2008, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il procède à l'appel des conseillers.

Etaient présents :

M. FORESTIER J.C, Maire, M. CAMPION, Mme KALLA, M. ROLLET, Melle ALTHEN, M. BOLE BESANCON, Adjoints, M. CHABERT, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, M. RISPAL, Mme LONG, Mme BONJOUR, Mme VERPLAETSE, M. BERGERY, Mme JEANNIARD, M. TIRABOSCHI, M PRONE, Mme PRONE, Mme DESCHER, M BOISSIE, M. VICALVI, M CHAVENT, Mme THOMAS, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST

Absents excusés :

Mme BONNEL

Ont donné un Pouvoir :

Mme BONNEL représentée par M CHAVENT

Mme Catherine VERPLAETSE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Les procès verbaux des séances du 17 juin 2008 et du 27 juin 2008 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si deux points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour :

- le projet d'aménagement de la plate-forme de la chapelle des Minimes
- la demande de subvention des Archers Montmerlois.

Le Conseil municipal accepte d'inscrire ces deux points à l'ordre du jour.

A la demande de la minorité, le point n°4, règlement intérieur du conseil municipal, est repoussé à la prochaine réunion.

N°1. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

1. Habitation :	157 impasse des Mûres	AH 637	252 000€
2. Habitation :	lotissement Les Clairières	AC 975	250 000€
3. Habitation :	49 rue de Saint-Trivier	AE 9	180 000€
4. Commerce	4 place de l'Eglise	AD 617	80 000€

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les DIA présentées. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

N°2. Avis sur l'enquête publique concernant le dragage de la Saône

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que du 16 juin 2008 au 16 juillet 2008 s'est déroulée une enquête publique concernant l'entretien par dragage de la Saône. Il rappelle le but de cette opération : il s'agit dans les dix ans qui viennent d'entretenir la rivière par des dragages ciblés sur les zones où il y a eu des déplacements de matériaux et de déverser ces matériaux dans des fosses les plus proches possible. Le but de cette opération est de maintenir le mouillage garanti aux usagers navigants de la Saône.

Il passe la parole à Monsieur CAMPION qui précise qu'aucune remarque n'a été portée sur le registre d'enquête publique. Il indique que le dragage va se dérouler seulement sur le chenal de la rivière, que l'activité est prévue sur 20 ans mais que l'autorisation est donnée pour 10 ans. La Saône est concernée sur 400 km et pour ce qui est de Montmerle, le dragage va s'effectuer à partir du camping en allant vers le sud de la commune. Le dragage ne pourra avoir lieu qu'entre août et février, du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00.

Monsieur CAMPION estime qu'il y aura peu de conséquences pour Montmerle. Les seules restrictions pouvant apparaître se trouvaient au niveau des pêcheurs. La commune a demandé un avis sur ce projet à Monsieur GUTIERREZ, président de l'AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques) de Thoissey/Montmerle. Il apparaît que le dragage ne se faisant que dans le chenal, les frayères seront préservées.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 22 voix favorables, 4 voix défavorables (Fabrice PRONE, Catherine PRONE, Georges TIRABOSCHI, Béatrice FERMOSELLE) et 1 abstention (Katia ALTHEN),

-Donne un avis favorable au projet de dragage de la Saône.

N°3. Avis sur le projet de Plan local d'urbanisme de LURCY

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme arrêté par la commune de LURCY. Pour les points intéressant la commune, on remarque que la zone limitrophe de Montmerle est classée en zone naturelle (N) donc inconstructible.

Les prévisions d'urbanisation se trouvent en prolongement du centre du village (nord-ouest du bourg) et il est prévu à terme la construction d'environ 50 logements nouveaux, ce qui porterait la population de Lurcy dans 15 ans à 500 habitants.

Monsieur le Maire indique que le nombre d'élèves de Lurcy fréquentant l'école de Montmerle est de 33 et qu'on peut imaginer qu'il passera autour de 50 dans 15 ans.

Monsieur PROST demande si une réflexion est engagée au niveau de la Communauté de communes Montmerle 3 Rivières. Monsieur le Maire indique que l'urbanisme ne fait pas partie de ses compétences mais qu'elle réfléchit à la question tout de même.

Mademoiselle ALTHEN demande si des commerces sont prévus ; Monsieur le Maire indique que ce n'est pas précisé.

Monsieur CHAVENT ajoute que la réflexion est globale au sein du SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Val de Saône.

Monsieur le Maire rajoute que les communes restent maître de leur urbanisme dans le cadre défini par le SCOT du Val de Saône.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Donne un avis favorable au PLU de la commune de LURCY.

N°4. Projet de réaménagement du relais Orange dans l'église et modification du bail.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la société Orange France souhaite réaménager le relais installé dans l'église en y ajoutant des antennes UMTS qui permettent notamment d'avoir un accès à internet avec un ordinateur via un téléphone portable. Pour ce faire, la société Orange envisage de remplacer quatre antennes existantes par quatre nouvelles antennes, la couverture actuelle de la commune n'étant pas modifiée. Une armoire technique supplémentaire sera ajoutée à côté des autres déjà installées et la structure soutenant ces armoires sera renforcée. A l'occasion de ces travaux, la société Orange propose de renouveler le bail pour 12 ans.

Monsieur le Maire indique qu'une copie du bail de 2000 a été transmise à l'Evêché, ainsi qu'une copie du projet de renouvellement. Il indique que l'affectataire n'est pas favorable à la demande d'Orange France. L'Evêché ne souhaite pas le démantèlement des antennes actuelles mais ne veut plus d'antennes pour le futur. De plus un courrier du Préfet aux maires de l'Ain est venu rappeler la législation en la matière.

Monsieur CHABERT demande si les mesures réalisées sont en dessous des normes en vigueur. Monsieur le Maire répond qu'elles le sont et que la technologie UMTS augmenterait la puissance de l'antenne de 10 %.

Afin de tenir compte du principe de précaution souhaité par la population très sensibilisée par les campagnes médiatiques, Monsieur le Maire propose de maintenir l'ancien bail courant jusqu'en 2012, de suivre la position de l'Evêché et les données scientifiques pendant ces

quatre années et de faire réaliser des mesures régulières des champs électromagnétiques. Il propose donc de ne pas modifier le bail actuel avec Orange.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de ne pas modifier le bail avec la société Orange concernant l'antenne relais située dans le clocher de l'église.

N°5. Projet d'aménagement de la plate-forme de la chapelle des Minimes.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur CAMPION qui indique que la commission Travaux, Environnement s'est réunie afin de donner un avis sur le projet d'aménagement des abords de la chapelle des Minimes présenté par les élèves de la MFR de CHESSY (BTS Aménagements Paysagers). Les premiers contacts avec ces élèves avaient eu lieu en 2007, puis relancés en 2008.

Les élèves ont été reçus pour la présentation de leurs projets le 24 juin 2008. Des plans, des devis sommaires et des descriptifs de travaux ont été remis à la commission pour étude et commentaires. Les devis sont de 7846 € HT et 2262 € HT ; ils seront revus par la commune. Ces réalisations sont des épreuves d'examen pour ces élèves, surveillées par les responsables de la MFR. Les dates de réalisation seront les 3, 4 et 5 septembre 2008.

La commission a émis un avis favorable unanime pour cette réalisation qui nécessitera quelques travaux préliminaires réalisés avec l'aide des services techniques.

Madame MARAIS indique qu'un mur s'écroule le long du parc. Monsieur CAMPION répond qu'une réflexion sur ce problème est en cours, en rappelant qu'un projet de toilettes et d'escalier avait été évoqué.

Monsieur BERGERY demande si des poubelles sont prévues. Il lui est répondu qu'une poubelle est prévue dans le projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 26 voix favorables et 1 abstention (Muryel JEANNIARD),

Décide de réaliser ce projet de la MFR de Chessy.

N°6. Subvention d'équipement aux Archers Montmerlois pour la couverture du jeu de tir.

L'association des Archers Montmerlois a déposé une demande de subvention d'équipement auprès de la Mairie pour l'aider à réaliser la couverture de leur jeu de tir Beursault. Monsieur BERGERY au nom de la commission Sport, Associations, Sécurité, présente leur projet d'un coût total de 19 718.20 €. L'association demande à la commune une subvention d'équipement de 4000 €.

Une déclaration de travaux avait été déposée en 2007 par l'association et avait été accordée par la commune.

Mademoiselle ALTHEN demande si ces travaux permettront d'amener de nouveaux pratiquants. Il apparaît que oui car les plages d'entraînement pourront être ainsi élargies.
Monsieur LAMURE demande si cette association est toujours un club de Montmerle.
Monsieur le Maire répond que oui.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'équipement de 4000 € aux Archers Montmerlois pour réaliser leur équipement.

N°7. Décision modificative n°4 au budget primitif 2008 de la commune : virement de crédit.

Considérant l'accord donné par le Conseil municipal pour le projet d'aménagement des abords de la chapelle des Minimes par les élèves de la MFR de CHESSY, il convient de prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour réaliser cette opération.

Considérant l'accord donné par le Conseil municipal pour le versement d'une subvention d'équipement à l'association des Archers Montmerlois pour l'aider à réaliser la couverture de leur jeu de tir, il convient de prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour réaliser cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de passer les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opération 208, Tour des Minimes, aménagements extérieurs :

Article 2128, autres aménagements de terrains, fonction 8 :	+ 15 000€
Article 020, Dépenses imprévues, fonction 0 :	- 19 000€

Article 2042 , subvention d'équipement pour les Archers, fonction 0 :	+ 4 000€
--	----------

TOTAL : **0€**

N°8. Information sur les propositions de prêt concernant l'acquisition de la maison située 1 rue de Saint-Trivier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu quatre propositions de prêt pour financer l'acquisition de la maison située 1 rue de Saint-Trivier et appartenant à Monsieur RINAUDO. Les propositions émanent de la Caisse d'Epargne, de la Banque Populaire, du Crédit Agricole et de Dexia. Les taux les plus intéressants sont, pour l'instant, proposés par le Crédit Agricole avec lequel un rendez-vous sera pris rapidement pour le montage du dossier.

Informations du Maire

- les horodateurs ont rapporté 577,70 € depuis leur mise en service.
- la Croix-Rouge veut faire des initiations aux premiers secours au camping pendant le mois d'août 2008.
- les travaux d'installation du gazon synthétique sur le City Park sont terminés.
- le point propreté du chemin de l'Hermitage a brûlé le 19/07/2008, le Maire et le SMIDOM n'ont été prévenus que le lendemain et une plainte a été déposée.
- suite à la visite de la Préfecture, le camping est classé en 3 étoiles avec 200 emplacements de loisirs et 100 de tourisme.
- un concours national pour la commémoration du 11 novembre est prévu et concerne les classes de CM. Cette information est transmise au directeur de l'école primaire.
- un travail est effectué pour réaliser une exposition des plaques photographiques sur l'armée du commandant Tournassoud (projet pour le 11 novembre).
- un audit sur le fonctionnement des horodateurs va être réalisé par la commune.
- l'association syndicale des propriétaires du lotissement le Domaine des Tourterelles est en procès avec le lotisseur (Capelli) ; le lotissement n'est pas entretenu et l'ambrosie se développe. Un courrier va être envoyé au président de l'association syndicale.
- Il y a beaucoup de moustiques en ce moment, les gens se plaignent. Deux personnes de l'Entente interdépartementale de démoustication (EID) sont venues faire des prélèvements le 22/07/2008 afin de traiter le problème. Lorsque quelqu'un constate la présence de moustique, il doit le signaler à l'accueil de la mairie pour inscription sur un registre qui est relevé par les agents de l'EID. L'île a été traitée par hélicoptère le 24 avril 2008 et les bassins de rétention d'eau sont traités tous les 15 jours manuellement.
- du 6 au 21 septembre 2008, Mick MICHEYL expose ses aciers et peintures à la salle d'exposition de la mairie. Le vernissage aura lieu le 13 septembre à 17h30.
- des prélèvements sur la piscine du camping ont été faits et ont montré quelques dysfonctionnements qui vont être corrigés.
- Michel VOISIN, député, confirme sa participation à la foire. Par contre, le Préfet ne viendra pas pour respecter son devoir de réserve avant les élections sénatoriales de septembre.
- l'ANPE a fait une information indiquant qu'il y avait 11733 demandeurs d'emploi dans l'Ain au 31/12/2007, soit une baisse de 7% sur 1 an. Par ailleurs, il y avait 91 demandeurs d'emploi à Montmerle au 30/06/08.
- la SDEI nous a informé que les dernières analyses d'eau de la station d'épuration de Montmerle sont conformes à la réglementation.
- le SIVU du collège de Thoisse y a prononcé sa dissolution, validée par arrêté préfectoral.

Rapport des Commissions

-Commission sport, associations, sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON informe le conseil que le forum des associations du 14 septembre 2008 est en préparation: 27 associations ont répondu favorablement pour le moment.

Le Téléthon aura lieu le 5 et 6 décembre 2008 ; pour l'instant il s'agit d'échanger des idées sur ce qui pourra être fait.

-Commission affaires sociales et jeunesse :

Madame KALLA rappelle qu'une réflexion est en cours sur une permanence à l'attention des jeunes.

Elle a rencontré la nouvelle assistante sociale pour Montmerle : Madame MARTINEZ.

Madame MARAIS présente l'offre de location sur la commune. Il y a très peu de places qui se libèrent dans les immeubles SEMCODA ou DYNACITE (anciennement OPAC). Les gens doivent alors se tourner vers les agences immobilières privées. Mais même là, il y a peu de logements disponibles.

Madame THOMAS demande si les loyers des logements DYNACITE du 153 chemin Vert vont augmenter du fait des travaux réalisés. Monsieur le Maire répond que oui mais que les nouveaux tarifs ne sont pas encore arrivés.

-Commission tourisme, camping, festivités, culture :

Monsieur ROLLET indique que la commission réfléchit au projet d'un point-information : panneaux ou local.

150 personnes ont déjà visité la tour des Minimes depuis le début de l'été.

Le concours de pétanque des commerçants au camping aura lieu le 28 juillet.

Fréquentation du camping : 153 forfaits de résidents et 215 passages jusqu'à ce jour. Il y a moins de visiteurs.

Il y a 17 caravanes au camp des gens du voyage pour 20 places.

Il y a eu 150 passages de bateaux à la halte-fluviale.

Le feu d'artifice du 14/07/2008 a eu une bonne affluence et les commentaires sont élogieux.

En ce qui concerne la foire, l'entreprise pour la carrière a été choisie ; il faut maintenant choisir les animations.

-Commission commerce, artisanat, emploi, économie :

Mademoiselle ALTHEN indique que la fête de la musique et l'inauguration de la place de l'Eglise ont été très réussies et que les commerçants étaient satisfaits.

Elle signale l'arrivée d'un nouvel artisan à Montmerle : Monsieur Thierry LOCCA (entreprise de nettoyage).

La commission travaille toujours sur la mise en réseau des offres d'emploi sur le secteur de Montmerle.

Le projet des panneaux d'information pour la population sur tout le territoire de Montmerle sera présenté au prochain conseil.

Monsieur CHAVENT évoque le problème des scooters sur la Saône qui gênent les bateaux de plaisance et également le problème de la circulation de vélomoteurs et de voitures sur les quais alors que c'est interdit. Monsieur le Maire répond que la fermeture des quais a été élargie et que la police maritime fait des rondes régulièrement.

Monsieur CHAVENT évoque aussi le problème des cars allemands qui transportent les passagers des croisiéristes et qui ne ferment pas les barrières des quais. Monsieur le Maire constate que cette situation existait depuis des années et qu'elle perdure. Il indique qu'il faudrait faire respecter la législation qui régit cette activité.

Il est précisé, concernant la circulation sur la Saône, que la police fluviale est intervenue le week-end du 19 et 20 juillet pour faire des contrôles.

Monsieur PROST demande si les barrières « fleuries » qui ont été rajoutées sur la place de l'Eglise avaient été prévues. Monsieur le Maire précise que ces barrières n'étaient pas prévues

dans le projet de la Place de l'Église, mais qu'elles sont adaptées et qu'elles sont offertes par le comité de fleurissement. Monsieur CHAVENT fait observer que les barrières mises en place devant le perron de l'Église ne sont pas en conformité avec le nuancier qui impose pour le mobilier des tons très définis et que cette non observation peut être un handicap pour faire appliquer les règlements.

Monsieur le Maire évoque les pluies très importantes du vendredi 11 juillet 2008, avec des problèmes d'écoulement des eaux particulièrement sensibles rue de Saint-Trivier, rue de Châtillon et chemin Vert. Une réflexion est engagée avec les services techniques sur la façon de canaliser une partie des eaux pluviales, en relation aussi avec Appia-Révilleon.

Monsieur PROST demande si le bassin de rétention des eaux du lotissement Le Domaine des Tourterelles joue son rôle. Monsieur le Maire répond que oui, mais que c'est insuffisant en cas de grosses pluies comme celles-ci.

Monsieur le Maire demande le huis clos pour aborder la dernière question : l'information sur l'acquisition de la parcelle AE n°177 (Nicod). Le conseil municipal accepte cette demande à l'unanimité.

Dans une décision du 14 décembre 2007, le Conseil municipal avait décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée AE n°177 appartenant aux conjoints NICOD d'une superficie de 2 355 m² pour un montant de 14.50 € le m², selon l'estimation proposée par le service des domaines, soit un montant total de 34 000€ environ. Il avait été proposé aux propriétaires que la commune prenne en charge l'installation d'un portail et donne l'autorisation d'ouverture de leur parcelle sur la voie publique. Monsieur le Maire a de nouveau reçu les conjoints NICOD qui sollicitent un prix plus élevé (augmentation limitée à 10% de l'estimation des domaines) et de garder une parcelle d'environ 6 mètres de large sur la parcelle AE 177. Ils auraient alors un accès pour le terrain qu'ils conserveraient en zone UA (constructible) et pourraient construire deux maisons.

Le conseil municipal est d'avis que la commune reste ferme sur le prix de 14,50 €. Par ailleurs, le conseil municipal accepte, par 20 voix pour et 7 voix contre (Mme LONG, M CHAVENT, Mme BONNEL, Mme THOMAS, M LAMURE, Mme FAVEL, M PROST), de leur laisser une bande de terrain de la largeur du chemin d'accès sur la parcelle AE 177 afin qu'ils puissent réaliser leur deux maisons avec un accès côté parking de l'école.

Tour de table

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

Madame LONG demande si le commerce de bouche devant le camping prévu par délibération a été attribué. Monsieur le Maire répond que non, suite à l'avis défavorable de l'UCAM.

Monsieur ROLLET revient sur la présence d'un camion-pizza devant le camping et est d'avis qu'on pourrait l'autoriser comme par le passé. Monsieur le Maire évoque le refus de l'UCAM du fait de la présence aujourd'hui d'une pizzeria à Montmerle.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h20.